

EQUIPEMENTS SCOLAIRES**Extension du Groupe Scolaire Anton Makarenko**

Avenant n°1 au marché de maîtrise

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 20 novembre 2014, un concours d'architecture a été lancé en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour extension du Groupe Scolaire Anton Makarenko situé au 2/4 rue Jean Le Galleu à Ivry-sur-Seine.

Le concours était un concours restreint de Niveau Esquisse avec certains éléments de rendus de niveau Avant-Projet Sommaire.

Par délibération en date du 18 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement Air Architectures constitué de :

- Architecte : Air Architectures mandataire du groupement
- Economiste : MEBI
- BET : tous corps état EPDC
- BET : environnement IETI
- BET : acoustique AIDA

Le présent marché n°15043 a été notifié le 17 juillet 2015 au groupement composé des sociétés Agence AIR Architectures (mandataire du groupement) et des cotraitants EPDC, MEBI, IETI et AIDA. Ce marché a pour objet la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension de l'ensemble scolaire Anton Makarenko à Ivry-sur-Seine.

Ce marché a été attribué pour un montant de 939 399,10 € HT, soit 1 127 278,92 € TTC, correspondant à l'application du taux de rémunération de 10,10% sur la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage pour la totalité de l'opération s'élevant à 9 300 000 € HT.

1. Justification de la passation du présent avenant

Le présent avenant a pour objet d'acter la passation au forfait définitif et de modifier le périmètre de l'opération relative à la mission de maîtrise d'œuvre.

Passage au forfait définitif de rémunération

L'article 8.3 du CCAP du présent marché stipule que la rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'Avant-Projet Définitif (APD) et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux.

L'APD a été accepté par le maître de l'ouvrage par courrier notifié au maître d'œuvre en date du 22 décembre 2015. L'estimation prévisionnelle définitive des travaux a été établie pour un montant de 11 726 518,00€ TTC, soit 9 772 098,33€ HT.

Suivant l'article 2.2 de l'acte d'engagement fixant la méthode du passage de la rémunération provisoire à la rémunération définitive, cette dernière s'élève à 986 981,92 € HT, soit 1 184 378,30 € TTC (10,10% x 9 772 098,33 € HT (C))

Le montant du marché est augmenté de 47 582,82 € HT, soit 57 099,38 € TTC par la passation au forfait définitif de rémunération.

Modification des missions de maîtrise d'œuvre :

Sur validation du Bureau Municipal du 17 mai 2016, une mission complémentaire du traitement d'extension du parvis a été demandée.

Cette mission intègre, en plus de la mission de Maîtrise d'œuvre de base fixée dans le marché, une mission de concertation et de programmation.

L'ensemble de ces missions sera exécuté pour un montant forfaitaire de 34 084,56 € HT, conformément au devis transmis par le titulaire.

Incidence financière du présent avenant

Le montant total de l'avenant s'élève par conséquent à 81 667,39 € HT, soit 98 000,87 € TTC.

Le nouveau montant total du marché s'élève donc à 1 021 066,49 € HT (1 225 279,79 € TTC) soit une augmentation du montant initial de 8,69%.

La commission d'appel d'offres du 13 mars 2017 a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du groupe scolaire Anton Makarenko à Ivry-sur-Seine.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : avenant

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

7) Extension du Groupe Scolaire Anton Makarenko

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 70 et 74,

vu sa délibération en date du 18 juin 2015 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du Groupe Scolaire Anton Makarenko au groupement :

- Architecte : Air Architectures mandataire du groupement
- Economiste : MEBI
- BET : tous corps état EPDC
- BET : environnement IETI
- BET : acoustique AIDA

considérant que des prestations complémentaires ont été demandées par la Ville d'Ivry-sur-Seine en cours d'études,

considérant qu'il y a lieu en conséquence de conclure un avenant n°1 au marché maîtrise d'œuvre,

considérant que cet avenant d'un montant de 81 667,39 € HT, soit 98 000,87 € TTC engendre une augmentation de 8,69% du marché initial, l'avis de la commission d'appel d'offres a été requis et a émis un avis favorable pour la conclusion de cet avenant lors de la séance du 13 mars 2017,

vu l'avenant n°1, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 36 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du Groupe Scolaire Anton Makarenko d'Ivry-sur-Seine avec le groupement composé de Air Architectures (mandataire du groupement), EPDC, MEBI, IETI et AIDA.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 MAI 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 23 MAI 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 MAI 2017